

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
18 MARS 2020**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de mars deux mille vingt (18 mars 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Sont absents :

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-03-053

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2020;
4. Gestion du personnel :
 - a. Lettre d'entente de monsieur Simon Labarre;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Financement de la Corporation touristique de Batiscan;
 - c. Office régional d'habitation des Chenaux (ORHDC) – Budget 2020;
 - d. Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC »;
 - e. Appel de proposition – image de marque de la MRC des Chenaux;
 - f. Colloque du printemps de l'ADGMRCQ;
 - g. Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 – Addenda no 2;
 - h. Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- i. Adoption du règlement 2020-121 décrétant une dépense de 384 956,50 \$ et un emprunt de 384 956,50 \$ pour l'achat d'un camion pour la collecte automatique des déchets;
- j. Octroi d'un mandat pour l'évaluation et le recensement des ressources matérielles des services incendies;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande);
7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Demande de financement – La Ruche Mauricie;
 - d. Demande d'aide financière – Comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre de la MRC des Chenaux;
 - e. Projet plate-forme en production agricole de la Mauricie;
9. Développement économique;
10. Appuis demandés :
 - a. Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite;
11. Correspondance déposée :
 - a. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Contribution financière pour le projet de recensement et d'évaluation des équipements des services de sécurité incendie;
 - b. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Conformité du règlement 2019-116B;
12. Pour votre information :
 - a. Transport adapté et collectif des Chenaux – Déplacements collectifs et interurbains 2019;
13. Autres sujets;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-03-054

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2020

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 19 février 2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DU PERSONNEL

2020-03-055

4a. LETTRÉ D'ENTENTE DE MONSIEUR SIMON LABARRE

Considérant que monsieur Simon Labarre a été embauché le 6 mai 2019 à titre de technicien et inspecteur en évaluation foncière;

Considérant qu'à son embauche, la MRC des Chenaux a établi son salaire à 95 % du poste pour prendre en considération ses 9 années d'expérience liées à l'emploi;

Considérant que lors de l'entrevue d'embauche, monsieur Labarre a mentionné bénéficier de 4 semaines de vacances acquises auprès de son ancien employeur;

Considérant la demande de monsieur Labarre qui souhaite obtenir 20 journées ouvrables de vacances annuelles plutôt que les 10 journées ouvrables prévues à l'article 22 de la convention collective;

Considérant les discussions tenues lors de la rencontre en relations de travail le 15 janvier 2020;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent le projet de lettre d'entente déposé à la séance;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer la lettre d'entente pour les semaines de vacances de monsieur Simon Labarre, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSÉS

2020-03-056

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12679 à 12722 ainsi que les autres sommes déboursées au 14 février 2020 totalisant 404 871,93 \$.

Adoptée.

2020-03-057

5b. FINANCEMENT DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BATISCAN

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'en 2019, la MRC a versé une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan suivant les termes d'un protocole accepté par ce conseil;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroie, pour l'année 2020, un montant de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan, aux mêmes conditions que celles établies dans le protocole existant signé en juin 2015, notamment en ce qui concerne la production d'un rapport d'activités par la corporation, au plus tard le 1^{er} novembre 2020.

Adoptée.

2020-03-058

5c. OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX (ORHDC) – BUDGET 2020

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux a pris connaissance des prévisions budgétaires 2020 de l'Office régional d'habitation des Chenaux;

Considérant que ces prévisions budgétaires sont consignées dans un document de deux pages, qui demeure annexé à la présente résolution;

Considérant que ces prévisions budgétaires présentent un déficit de 573 115 \$ dû à des revenus de 532 630 \$ et des dépenses de 1 105 745 \$ pour le programme HLM public;

Considérant que ces prévisions budgétaires présentent un déficit de 99 449 \$ pour le programme de Supplément au loyer;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

- Approuve les prévisions budgétaires 2020 de l'Office régional d'habitation des Chenaux, adoptées par son Conseil d'administration le 12 décembre 2019, par la résolution 2019-12-051, lesquelles comportent une contribution de la MRC de 10 % au déficit d'exploitation, déduction faite des coûts relatifs à la capitalisation de travaux majeurs;
- Lui verse un montant de :
 - 57 311 \$ pour le programme HLM public s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (13 947 \$), Sainte-Anne-de-la-Pérade (12 228 \$), Saint-Stanislas (5 264 \$), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (9 219 \$), Saint-Maurice (5 056 \$), Batiscan (3 494\$), Saint-Narcisse (4 405 \$) et Sainte-Geneviève-de-Batiscan (3 698 \$);
 - 9 944 \$ pour le programme de Supplément au loyer s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (5 252 \$) et Saint-Stanislas (4 692 \$).

Adoptée.

2020-03-059

5d. ENTENTE RELATIVE AU VOLET « SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC »

Considérant que le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

Considérant que le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2020-03-060

5e. APPEL DE PROPOSITION – IMAGE DE MARQUE DE LA MRC DES CHENAU

Considérant que la MRC des Chenaux désire solliciter des propositions pour la prestation de services de consultation pour l'élaboration d'une stratégie d'image de marque;

Considérant que les objectifs du projet sont d'élaborer une stratégie d'image de marque qui aidera la MRC des Chenaux à se démarquer des autres territoires, de mobiliser les partenaires et d'attirer des familles à s'établir sur le territoire;

Considérant que la mise en place de ce projet nécessite un accompagnement spécialisé dû à la complexité du dossier;

Considérant que le document d'appel de proposition est consigné dans un document de deux pages, qui demeure annexé à la présente résolution;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à procéder à un appel de proposition pour la prestation de services de consultation pour l'élaboration d'une stratégie d'image de marque.

Adoptée.

2020-03-061

5f. COLLOQUE DU PRINTEMPS DE L'ADGMRCQ

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) organise son colloque du printemps 2020, le 30 avril et le 1^{er} mai à Québec;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque du printemps 2020 de l'ADGMRCQ à Québec, et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2020-03-062

5g. ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN MAURICIE 2017-2020 – ADDENDA NO 2

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 5 mai 2017, en collaboration avec plusieurs partenaires de la Mauricie, l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Considérant que la MRC des Chenaux a signé le 29 juin 2019, un addenda à l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020;

Considérant qu'en vertu de l'article 14 de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

Considérant que les parties désirent prolonger la durée de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 jusqu'au 31 décembre 2020 afin de permettre que l'objet et les obligations qui y sont prévus soient réalisés;

Considérant que les articles de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangés et continuent de s'appliquer;

Considérant que le projet d'addenda a pour objet de modifier les articles 10 et 18 de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 conclue le 5 mai 2017;

Considérant que le projet d'addenda modifie également la durée de l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020 jusqu'au 31 décembre 2020 et met à jour les coordonnées des parties;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau et le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer l'addenda concernant l'Entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2017-2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-03-063

5h. ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LA RÉGION DE LA MAURICIE

Considérant l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1) qui indique que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales, dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

Considérant que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Considérant la priorité régionale « Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien » identifie l'action « Améliorer la disponibilité et la qualité des services de proximité »;

Considérant que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a été mis en place pour soutenir financièrement des projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par la région;

Considérant que le comité régional de sélection des projets du FARR a accepté lors de sa rencontre tenue le 20 février 2020 que soit injectée dans l'entente sectorielle de développement la somme de 300 000 \$;

Considérant que les MRC/Villes de la région de la Mauricie, conscientes de l'importance des services de proximité pour la vitalité et l'occupation de leur territoire, se sont engagées dans une démarche concertée pour les soutenir;

Considérant qu'une entente sectorielle de développement a été identifiée comme étant le véhicule le plus approprié pour établir une vision commune relative aux services de proximité et pour soutenir leur maintien dans la région;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise le préfet, monsieur Gérard Bruneau et le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie.

Adoptée.

2020-03-064

5i. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-121 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 384 956,50 \$ ET UN EMPRUNT DE 384 956,50 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA COLLECTE AUTOMATIQUE DES DÉCHETS

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 19 février 2020;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement 2020-121 décrétant une dépense de 384 956,50 \$ et un emprunt de 384 956,50 \$ pour l'achat d'un camion pour la collecte automatique des déchets.

Adoptée.

2020-03-065

5j. OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉVALUATION ET LE RECENSEMENT DES RESSOURCES MATÉRIELLES DES SERVICES INCENDIES

Considérant que la MRC des Chenaux, à la suite de l'étude de regroupement des services incendie des municipalités locales réalisé en 2019 par le consultant Michel Richer, désirait poursuivre sa réflexion en octroyant un mandat pour l'évaluation et le recensement des ressources matérielles des services incendies;

Considérant que la MRC des Chenaux, du fait de sa résolution numéro 2019-08-165, a demandé une aide financière dans le cadre du programme pour soutenir la coopération intermunicipale, pour la réalisation d'un mandat pour l'évaluation et le recensement des ressources matérielles des services incendies;

Considérant que la MRC des Chenaux a accepté d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé son soutien financier pour un montant de 8 700 \$, comme stipulé au protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Considérant que la MRC des Chenaux a procédé à un appel de proposition pour la réalisation du mandat et qu'une proposition a été reçue provenant de l'entreprise Manaction inc. au montant de 17 400 \$ avant les taxes et les frais variables applicables;

Considérant que les municipalités participantes au projet, Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas, Saint-Narcisse et Saint-Prosper-de-Champlain, se sont engagées par résolution, à se répartir le coût du mandat qui est non supporté financièrement par le gouvernement du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroie, à titre d'organisme responsable du projet, le mandat pour l'évaluation et le recensement des ressources matérielles des services incendies des municipalités locales participantes, à l'entreprise Manaction inc. au montant de 17 400 \$ avant les taxes et les frais variables applicables.

Il est également résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir avec Manaction inc.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

Aucun règlement n'est présentée ce mois-ci.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de février 2020.

7b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de février 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de février 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-03-066

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et évènements »;

Considérant que 3 demandes ont été présentées au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Ado-O-Boulot	Soutien à la coopération à l'entrepreneuriat collectif	500 \$
Société d'horticulture des Chenaux	Programmation 2020-2021	875 \$
Centre des loisirs de Saint-Narcisse	Rendez-vous des arts de Saint-Narcisse	840 \$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2020-03-067

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les projets suivants :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Municipalité de Saint-Stanislas (FDT 2019-2020)	Aménagement du sous-sol de la bibliothèque Émilie Bordeleau	24 800 \$	12 098 \$
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (FDT 2019-2020)	Remplacement des enseignes municipales d'identification	18 000 \$	11 088 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

- 70 % à la signature du protocole requis;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final.

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8c. DEMANDE DE FINANCEMENT – LA RUCHE MAURICIE

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-03-068

8d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DE GESTION DE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant qu'un comité de partenaires a été mis sur pied afin de se pencher sur la problématique touchant la gestion de la pénurie de main-d'œuvre sur le territoire de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un plan d'action 2020-2021 a été réalisé par le comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des représentants du comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre ont présenté en séance préparatoire de la MRC des Chenaux le plan d'action 2020-2021;

Considérant que le comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre demande une participation financière de 7 000 \$ à la MRC des Chenaux afin de pouvoir réaliser les actions prévues au plan d'action 2020-2021;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux octroi un montant de 7 000 \$ provenant du fonds de développement du territoire au comité de gestion de la pénurie de main-d'œuvre afin de lui permettre de réaliser les objectifs du plan d'action 2020-2021 et que monsieur Gérard Bruneau, préfet soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-03-069

8e. PROJET PLATE-FORME EN PRODUCTION AGRICOLE DE LA MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place un projet de plate-forme en production agricole pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet de plate-forme en production agricole proposera un nouveau modèle d'affaires qui permettra l'implantation de nouvelle ferme et répondra aux besoins des nouveaux entrepreneurs agricoles en Mauricie;

Considérant que le projet, d'une durée de 3 ans, nécessitera un investissement total de l'ordre de 403 306 \$ provenant de plusieurs partenaires de la Mauricie;

Considérant que la Caisse Desjardins Mékinac -Des Chenaux a déjà confirmé sa participation financière pour un montant de 109 577 \$ pour la réalisation du projet;

Considérant que la contribution totale au projet de la part de la MRC des Chenaux sera de 43 039 \$ provenant du Fonds de développement du territoire;

Considérant que des demandes de soutien financier sont présentement en analyse auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Fonds d'appui au rayonnement des régions et du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, tout protocole d'entente en lien avec le projet de plate-forme en production agricole de la Mauricie déposé auprès des partenaires financiers.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2020-03-070

10a. COALITION D'AIDE AUX VICTIMES DE LA PYRRHOTITE

Considérant que la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite (CAVP), dans le but d'aider les propriétaires victimes de la pyrrhotite sur tous les territoires, dont celui de la MRC des Chenaux, sollicite l'appui de la MRC des Chenaux;

Considérant que l'année 2020 se veut malheureusement la dixième année de ce combat ardu et que la CAVP souhaite que ce soit aussi l'année d'un virage important pour ce dossier, afin que les familles touchées voient un peu de lumière au bout du tunnel;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le programme d'aide actuellement en place est insuffisant pour que les victimes puissent réparer leurs maisons et que la CAVP a déposé des demandes d'ajustement à cet effet;

Considérant les impacts directs qui touchent les municipalités :

- Pertes de revenus de taxes foncières;
- Pertes de revenus de taxes scolaires;
- Les transactions immobilières en sont grandement affectées;
- Les acheteurs sont craintifs d'acheter des maisons dans les municipalités touchées;
- Le pouvoir d'achat des familles ne permet pas de contribuer à la vitalité économique dans leur municipalité;
- Absentéisme au travail, impacts psychologiques qui en font des citoyens moins heureux;

Considérant que l'ampleur de ce sinistre dépasse largement les moyens de la MRC des Chenaux;

Considérant que la MRC et ses citoyens souhaitent et requièrent de l'aide de la part des autres paliers de gouvernement pour venir à bout de ce phénomène qui mine de nombreuses familles depuis 2008;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux appuie la « Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite en Mauricie (CAVP) » dans ses démarches auprès des deux paliers de gouvernement fédéral et provincial afin qu'ils s'allient pour mettre fin à cette crise qui sévit dans la MRC des Chenaux depuis 2008 en identifiant des solutions significatives à court terme pour faire avancer ce dossier.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Contribution financière pour le projet de recensement et d'évaluation des équipements des services de sécurité incendie;
- b. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Conformité du règlement 2019-116B;

12. POUR VOTRE INFORMATION

12a. TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX – DÉPLACEMENTS COLLECTIFS ET INTERURBAINS 2019

Dépôt du rapport d'activités 2019.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-03-071

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures quarante-neuf (19 h 49), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET